



Chez M. GOUÉZIN Philippe à
29, rue de La Fontaine
56 420 PLAUDREN
Tel : 06-76-30-07-29
philgouez@orange.fr

DREAL BRETAGNE
Service Patrimoine Naturel
10 rue Maurice Fabre
35065 RENNES Cedex

Objet : Dolmen de la Pointe des Chats à Groix, demande d'opération archéologique 2024.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une demande d'opération archéologique programmée sur le site cité en objet, nous avons prévu une intervention de fouille en juin 2024 sous réserve de l'acceptation de notre demande par le Service Régional de l'Archéologie. La demande sera étudiée début 2024.

Cette opération archéologique se situant en partie dans la réserve naturelle François Le Bail, nous sollicitons une autorisation pour ces travaux au titre de l'article L 332-9 du code de l'environnement.

Ces travaux seront réalisés sous la responsabilité de Monsieur Philippe Gouézin, responsable d'opération et président de l'association ARCHEO DOUAR MOR. Monsieur Gouézin est chercheur associé à l'UMR 6566 CNRS - CReAAH de l'Université de Rennes 1.

Une équipe de 10/12 bénévoles seront présents pour cette opération sensible en bordure d'estran. Vous trouverez, en pièce-jointe, le dossier scientifique et technique concernant cette opération.

Je suis à votre disposition pour toute question ou précision complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P. Gouézin
Association ARCHEO DOUAR MOR
Responsable d'opération archéologique


Philippe Gouézin
29, rue de la Fontaine
56420 PLAUDREN
Tél. 02 97 45 82 19

Dossier n° :

Reçu le :

(Partie réservée au Gestionnaire)

PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Préambule :

Le présent formulaire doit être accompagné des documents indiqués dans les points 4 et 5.

Le pétitionnaire veillera à une **rédaction synthétique** de sa demande d'autorisation.

Le contenu et le niveau de détail de la demande d'autorisation doivent être adaptés à la nature de l'opération envisagée. Le gestionnaire de la réserve naturelle concernée par le projet, la DREAL (RNN) et la Région Bretagne (RNR) peuvent aider le pétitionnaire à évaluer ce niveau de détail.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation, le pétitionnaire pourra être sollicité par la Région (RNR) ou la DREAL (RNN) afin de fournir des compléments à ce dossier.

1. Objet de la demande

La demande concerne la réserve suivante :

Réserve naturelle régionale (RNR) :

- ☐ Sillon de Talbert
- ☐ Marais de Sougeal
- ☐ Etang du Pont de Fer
- ☐ Landes de Lan Bern et marais de Mago
- ☐ Landes, prairies et étangs de Plounérin
- ☐ Landes du Cragou et du Vergam
- ☐ Etangs du Petit et du Grand Loc'h
- ☐ Presqu'île de Crozon
- ☐ Landes de Monteneuf

Réserve naturelle nationale (RNN) :

- ☐ Baie de Saint-Brieuc
- ☐ Sept-Îles
- ☐ Iroise
- ☐ Saint-Nicolas-des-Gléan
- ☐ Vénec
- ☒ François le Bail (Groix)
- ☐ Marais de Séné

Type de la demande

- ☐ DEMANDE DE TRAVAUX (ex : terrassement, sentier, débroussaillage, etc.),
- ☐ DEMANDE DE MANIFESTATION SPORTIVE (ex : randonnée organisée et ou payante, trail, course d'orientation, épreuve de cyclisme, swimrun, etc.),
- ☐ DEMANDE DE MANIFESTATION CULTURELLE, RECREATIVE OU ARTISTIQUE (ex : sortie découverte patrimoine, création et installation d'œuvres d'art, création sentiers d'arts éphémères, tournage de films ou documentaire, etc.),
- ☒ DEMANDE D'ETUDE OU DE SUIVI SCIENTIFIQUE (prélèvement, etc.),
- ☐ AUTRE DEMANDE(ex : survol drone, opérations militaires, opération test de secours, dérogation de circulation en véhicule motorisé, etc.)

2. Références du demandeur (personne physique ou morale responsable du projet ou de l'activité envisagée ou maître d'ouvrage pour les travaux)

Nom : *GOUEZIN*

Prénom : *Philippe*

Fonction : *Président et responsable d'opération*

Nom de la Structure : *Association ARCHEO DOUAR MOR*

Adresse postale : *29, rue de la Fontaine – 56420 PLAUDREN*

Téléphone : *06 76 30 07 29*

Mobile :

Courriel : *philgouez@orange.fr*

Si prestataire(s) (Maître d'œuvre et entreprise(s) pour les travaux), merci de préciser le

nom et les coordonnées de ceux-ci :

Prestataire n°1 :

Nom de la structure :

Nom du Réfèrent :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Action(s)/rôle(s) sur le projet :

Prestataire n°2 :

Nom de la structure :

Nom du Réfèrent :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Action(s)/rôle(s) sur le projet :

Nombre, nom et qualité des tierces personnes éventuelles :

-

-

-

3. Désignation du ou des secteur(s) concerné(s) par la demande

Commune(s) : GROIX

Section(s) cadastrale(s) (le cas échéant) : ZH

Numéro(s) de parcelle(s) cadastrale(s) (le cas échéant) : 41

Nom du ou des propriétaires du ou des terrains concernés * :
Conservatoire du littoral

Secteurs, routes, pistes de la réserve naturelle concernés : Extrémité Pointe des Chats

Nom des sites (lieux-dits) devant être visités : Pointe des Chats

** Si le demandeur n'est pas le propriétaire du ou des terrains, le demandeur s'engage à joindre au présent dossier l'autorisation du ou des propriétaires concernés. Sans ces autorisations, le dossier ne pourra être considéré comme complet et ne pourra de ce fait être instruit.*

4. Description du projet

Important :

Pour toute demande, merci de joindre :

- Un plan de situation détaillé à une échelle adaptée permettant de situer précisément l'opération projetée au sein de la réserve naturelle, de préférence sur un fond IGN au 1/25 000e
- Des photos permettant de visualiser les lieux avant les travaux (le cas échéant),
- Un plan général des ouvrages à exécuter et des zones affectées par les modifications ou concernés par le projet,
- Une note synthétique présentant le contenu de l'opération et la façon de procéder : déroulement de l'opération, moyens nécessaires, modalités d'intervention (manuel, mécanique), acheminements de matériels (ou autre) prévus, gestion des déchets, ...
- En fonction des cas, un photomontage permettant de visualiser le projet peut s'avérer pertinent
-

Intitulé du projet :

Descriptif synthétique : Fouille archéologique programmée du dolmen de la Pointe des Chats

Dossier descriptif en annexe

Objectif(s) des travaux ou de l'activité envisagé(s) :

Opération archéologique

Utilisation de matériel spécifique (hors véhicules à moteurs et engins) :

OUI ☐

NON ☒

Si OUI précisez :

Pose de balisages et/ou de signalétiques : OUI ☒ NON ☐
Si OUI précisez : Panneaux et ganivelles

Poste de secours et/ou de ravitaillement : OUI ☐ NON ☒
Si OUI précisez nombre et emplacements (carte(s) à l'appui) :

Prise de vues, d'images et/ou de sons : OUI ☒ NON ☐

Si OUI précisez usage : Usage privé à destination du rapport scientifique de l'opération

Cycle de l'activité : Diurne ☒ Nocturne ☐ Jour et Nuit ☐

Nombre de participants (si manifestations sportives ou culturelles) :
10/12 bénévoles

5. Calendrier

Dates et durée des travaux ou de l'activité (joindre un calendrier le cas échéant) * :

Trois semaines en juin 2024

*Attention : Nous attirons votre attention, concernant les dates, sur la prise en compte des aléas climatiques et des éventuels délais d'attente d'une fenêtre météorologique favorable.

6. Description du ou des moyens de transport et/ou engins nécessaires aux travaux ou à l'activité (le cas échéant) :

Type du véhicule	Usage sur le projet	Nombre	Fréquence d'utilisation
Voiture	Transport matériel	1	Tous les jours

7. Évaluation des impacts

Cette évaluation doit permettre « d'apprécier les conséquences de l'opération sur le territoire protégé et son environnement » :

- Description de l'état initial du site et de son environnement, notamment les milieux et espèces qui vont être affectés par l'opération,
- Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'opération sur les habitats et les espèces
- Évaluation des nuisances occasionnées durant la durée des travaux et les moyens de les réduire : bruit, passage d'engin, érosion, piétinements,
- Lorsque des constructions sont projetées sur le territoire de la RN : la notice doit contenir une description des travaux qui inclut la volumétrie, le type de matériaux utilisés, des plans précis, les mesures envisagées pour faciliter l'insertion de la construction dans le paysage, l'utilisation des matériaux naturels et d'énergies renouvelables,
- Dans le cas d'options de travaux, préciser les raisons qui ont conduit au choix d'un scénario plutôt que d'un autre, notamment du point de vue des préoccupations environnementales,
- Le cas échéant, décrire les mesures envisagées par le pétitionnaire pour supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, et estimer les dépenses correspondantes

Joindre : une notice d'impact permettant d'apprécier les conséquences de la modification sur la RN et son environnement,

Exception : dans le cas où la RN est également classée Site Natura 2000, l'évaluation des incidences Natura 2000 pourra suffire. La Région et la DREAL s'autorisent néanmoins d'exiger des compléments si nécessaires.

Incidences du projet sur le patrimoine naturel de la RN (description succincte) :

Mesures prises pour réduire ou supprimer les incidences :

Fouille limitée à l'emprise du monument mégalithique plus une bande de 3,00 en recul de l'architecture

Incidences résiduelles : Enlèvement et stockage des matériaux non concernés par le monument funéraire mais réutilisation de ces derniers sur le site pour rebouchage.

RN en site Natura 2000 :

OUI ☒

NON ☐

Si OUI, précisez succinctement les incidences sur les espèces et habitats communautaires

Mesures prises pour réduire ou supprimer les incidences au titre de Natura 2000 :

A titre d'information

AUTRES REGLEMENTATIONS CONCERNANT LE PROJET

L'autorisation donnée au titre de la réserve naturelle ne prévaut pas sur les autres réglementations. Auquel cas le demandeur s'engage à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés pour obtenir les autorisations.

Le pétitionnaire peut consulter le site Géobretagne à l'adresse suivante afin de vérifier les inventaires ou mesures relatives aux paysages ou à l'environnement concernant le site :

https://geobretagne.fr/pub/dreul_b/mviewer/?config=..lapps/src/config.xml#

* CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- ☐ LOI SUR L'EAU
- ☐ ETUDE D'IMPACT (R122-1 et suivants)
- ☒ SITES INSCRITS/CLASSES
- ☐ AUTRES (Préciser)

* CODE DE L'URBANISME

- ☐ DECLARATION PREALABLE
- ☐ PERMIS DE CONSTRUIRE
- ☐ AUTRES (Préciser)

* CODE DU SPORT (Manifestations sportives)

* AUTRES (Préciser)

Incidences résiduelles au titre de Natura 2000 :

8. Responsabilité :

Information : La Réserve Naturelle ...(*préciser laquelle*)... se désengage de toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de vol quel qu'il soit durant la phase de travaux et/ou d'activité dans son enceinte. Il est de la responsabilité du porteur de projet d'anticiper et de prévoir les éventuelles mesures de santé et de sécurité inhérentes à l'activité envisagée.

- Attestation par laquelle le responsable de l'activité affirme avoir pris connaissance et s'engage à respecter les règles applicables dans l'enceinte de la réserve naturelle et s'engage à rendre compte du déroulement de l'activité au Conservateur :

Je soussigné, Monsieur Philippe Gouézin affirme avoir pris connaissance des règles applicables dans les limites de la réserve naturelle et m'engage à les respecter.

Fait à : PLAUDREN

Date : 10 décembre 2023

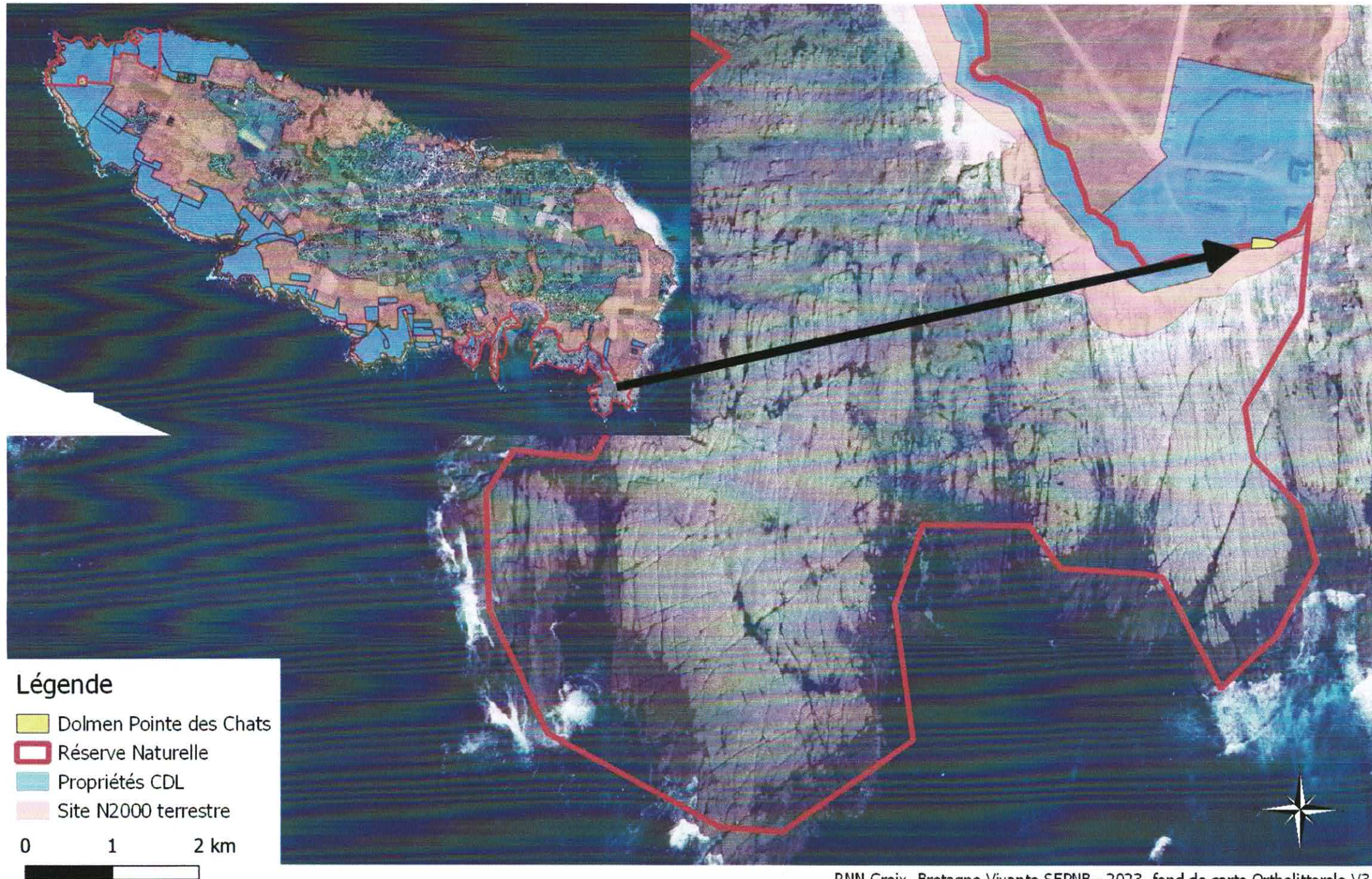
Signature :

Archieu Donat Flor

29, rue de la Fontaine
56420 PLAUDREN
Tél. 02 97 45 82 19


P. Gouézin
Conservateur

Site archéologique - Dolmen de la Pointe des Chats



INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable : le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

NOTICE

En application du droit européen, le décret n°2010-365 du 09 avril 2010, complété par la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, a défini une liste nationale des activités, travaux, aménagements ou interventions dans le milieu naturel soumis à évaluation d'incidences. Une liste locale complémentaire est arrêtée par le préfet de région ou par le préfet maritime selon leurs domaines de compétences respectifs.

*Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence. **Attention, si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.***

1° Pour situer le projet par rapport au réseau Natura 2000:

Consulter les sites internet suivant:

le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement:

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

le site Géoportail:

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

2° Pour connaître les enjeux des sites Natura 2000

Consulter les sites internet suivant:

le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement:

[http://www.diren.bretagne.developpement-](http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128)

[durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128](http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128)

le portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR52.html>

3° Pour analyser les incidences du projet:

Contactez l'opérateur du site Natura 2000 concerné
Prendre contact auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan

Autre endroit où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans le **DOCOB** lorsqu'il est élaboré
- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site (site internet de l'INPN)

Départements	n°ZSC	n°ZPS	Dénomination du site	Opérateur/animateur	Date d'approbation du DOCOB	Lien vers DOCOB
35/56/44	FR5300002		Marais de Vilaine	Institut d'Aménagement de la Vilaine	05/06/08	http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFD0C_0135882/document-d-objectifs-natura-2000-du-site-marais-de-vilaine-fr-5300002-zsc
29/22/56	FR5300003		Complexe de l'Est montagnes noires	Communauté de Communes du Kreiz Breiz	*	*
35/56	FR5300005		Forêt de Paimpont	syndicat mixte pays de Brocéliande	11/06/07	http://foret-de-paimpont.n2000.fr/site/le-document-d-objectifs
22/29/56	FR5300006		Rivière Ellé	Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laita	23/03/13	
29/56	FR5300026		Rivière Scoff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre	Syndicat mixte du bassin du Scoff	25/09/12	http://www.syndicat-scoff.fr/index.php/nos-actions/site-natura-2000
56	FR5300027		Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon	25/04/16	http://www.site-gavres-quiberon.fr/
56		FR5310093	Baie de Quiberon	*	*	*
56		FR5310094	Rade de Lorient	Lorient agglomération	05/02/13	http://iradedelorient.n2000.fr/docob
56	FR5300028		Ria d'Etel	Syndicat mixte de la Ria d'Etel	25/09/12	http://ria-etel.n2000.fr/participer/le-docob-du-site
56	FR5300029		Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	02/10/13	http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-golfedumorbihan
56		FR5310088	Golfe du Morbihan	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.		
56	FR5300030		Rivière de Pénerf, Marais de Suscino	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	05/02/13	http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-rivieredepenerf http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-rivieredepenerf
56		FR5310092	Rivière de Pénerf	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan		
56	FR5300031		Ile de Groix	Commune de Groix assistée de Lorient Agglomération et Agence française pour la biodiversité (partie marine)	11/04/06	http://groix.n2000.fr/le_docob
56	FR5300032		Belle-Ile en mer	Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer	02/06/08	http://www.ccbi.fr/nature
56	FR5300033		Iles Houat Hoedic	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
56		FR5312011	Iles Houat Hoedic	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
44/56	FR5300034		Estuaire de la vilaine	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
44/56		FR5310074	Baie de Vilaine	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
22/29/56	FR5300035		Forêt de Quénécan, vallée du Poulancore, landes de Liscous et gorges du Daoulas	Communauté de Communes du Kreiz Breiz	28/08/15	*
44/56	FR5200626		Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer	Cap Atlantique	27/08/11	http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFD0C_0529733/
44/56		FR5212007	Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer, île Dumet	Cap Atlantique	27/08/11	http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFD0C_0529733/
44/56		FR5212013	Mor Braz	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
56	FR5300058		Vallée de l'arz	Syndicat Mixte du grand bassin de l'Oust	20/12/13	http://valleedelarz.n2000.fr/natura-2000-et-vous/le-docob
29/56	FR5300059		Rivière Laita, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lanneneo	Lorient agglomération	25/09/12	http://laitaguideploemeur.n2000.fr/docob
56	FR5302001		Chiroptères du Morbihan	Conseil départemental (pour la partie à ce jour achevée de la rédaction du DOCOB)	30/11/15	http://www.morbihan.gouv.fr/content/download/21261/169762/file/DOCOB%20chiropteres%20du%20Morbihan%20V_finale.pdf

PREFET DU MORBIHAN

**INCIDENCES NATURA 2000
NOTICE D'EVALUATION SIMPLIFIEE**

Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable :

**Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences
sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?**

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : association Archeo Douar Mor

Adresse : 29, rue de la Fontaine – 56420 PLAUDREN

Téléphone : 06 76 30 07 29. Email : philgouez@orange.fr

A- Evaluation préliminaire

a.Nature du projet

Préciser le type d'aménagement prévu, la période des travaux :

Protection du Dolmen en allée couverte de la Pointe des Chats : Opération scientifique de fouille du monument funéraire impacté par le retrait de côte. Etude de l'espace sépulcral et son tumulus puis remise en état des lieux.

b.Situation du projet

Lieu du projet: Pointe des Chats (Groix).

Le projet est situé en :

- ☒ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☒ Réserve Naturelle
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Parc Naturel National
- ☒ Loi Littoral
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF

- ☐ Zone ZICO
- ☐ Zone RAMSAR

Le projet est situé :

Cas 1) Hors site Natura 2000

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR5300031 Site «Île de Groix »

- Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

- Dans le cas 3) , joindre un plan de situation détaillé au 25 000 ème avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

c.Evaluation préliminaire

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté, décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000. *(Pièce à joindre à la présente notice)*

Le projet d'intervention proposé (étude complémentaire et protection renforcée du Dolmen de la Pointe des Chats) peut potentiellement impacter les milieux naturels d'intérêt européen identifiés sur le secteur.

Le projet, de par sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité, la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

- ☒ Oui
 - ☐ Non
- (Répondre par oui ou par non en cochant une case)*

Si la case « non » est cochée, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

d Evaluation détaillée

Réaliser une analyse des différents effets du projet sur le ou les site(s) : permanents et temporaires, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'autres projets portés par le même demandeur.

Le projet envisagé peut potentiellement avoir différents types d'incidences sur les habitats naturels d'intérêt européen :

- Dégredation des habitats naturels terrestres d'intérêt européen situés à proximité par piétinement/ écrasement lors du chantier.
- Pollution du site par abandon de déchets, de matériaux issus du chantier.

- Dégénération des milieux naturels par matières polluantes (hydrocarbures/ huiles).
- Déplacement de la faune (avifaune notamment).

NB : les habitats naturels terrestres d'intérêt européen sont situés en dehors de la zone d'emprise des travaux (cf. carte jointe).

Les travaux seront à réaliser hors période de nidification (en septembre).

(Cf. mesures correctives, tableau annexé ci-après)

Des guides méthodologiques thématiques (dragages, projets éoliens, projets de carrières, manifestations sportives) sont à la disposition des porteurs de projets pour les aider à identifier et hiérarchiser les incidences. Ces guides sont téléchargeable sur le portail Natura 2000 à l'adresse suivante: <http://www.natura2000.fr>

Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

B- Mesures de réduction ou de suppression des incidences

Remplir le tableau figurant en annexe

Lorsque les étapes décrites aux c) et d) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer les dits effets.

Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.

Annexe: Mesures correctives

Description de l'opération	Localisation par rapport au site Natura 2000	Habitats et espèces concernés en site Natura 2000	Effets prévisibles	Précautions, réduction du risque	Evaluation de l'incidence
Opération de protection du Dolmen à allée couverte de la Pointe des Chats (Groix).	A l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 « Île de Groix ».	- Végétation des falaises littorales (UE 1230). - Dunes mobiles embryonnaires (UE 2110). Ces habitats naturels sont situés en dehors de la zone d'emprise des travaux (voir carte jointe).	1 - Dégradation des habitats naturels terrestres d'intérêt européen situés à proximité par piétinement/ écrasement lors du chantier. 2 - Pollution du site par abandon de déchets, de matériaux issus du chantier. 3 - Dégradation des milieux naturels par matières polluantes (hydrocarbures/ huiles). 4 - Dérangement de la faune (avifaune notamment).	1 - Les habitats naturels terrestres d'intérêt européen sont situés en dehors de la zone d'emprise des travaux (cf. plan de circulation fourni). 2 - Aucun dépôt de déchets (y compris déchets verts) et de matériaux liés au chantier sur les habitats naturels d'intérêt européen. 2 - Nettoyage complet du site à l'issue de l'opération. 3 - Interdiction de vidange des véhicules sur site : entretien des véhicules de chantier (tractopelle) réalisé dans l'atelier de l'entreprise. 3 - Kit spécifique anti-pollution (matériaux absorbants) par hydrocarbures/ huiles à disposition sur site pour contrer immédiatement toute pollution accidentelle. 3 - Contrôle technique général des engins de chantier conforme. 4 - Travaux réalisés hors période de nidification (= en septembre).	Pas d'incidence attendue sur les habitats naturels d'intérêt européen et les espèces en respectant les mesures correctives.

Contact en cas de problème de dégradation des habitats et espèces d'intérêt européen : Jean Manelphe, Chargé de mission Natura 2000, Lorient Agglomération, tél : 02 90 74 72 69.

C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur le site.

☒ **NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) : **Plaudren**

Signature :


Audrey Douar
39, rue de la Fontaine
56420 PLAUDREN
Tél. 02 97 45 82 19

Le (date) : **19 Janvier 2024**

Commune de Groix

Phare des Chats

Habitats naturels d'intérêt européen

- Falaises et pelouses littorales (UE 1230)
- UE 1230x2110
- localisation dolmen_Pointe des Chats
- ZSC_Natura2000



